



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VERSION DU 04/06/25

Vivre en harmonie avec la nature

Stratégie Nationale Biodiversité 2030

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer

LA RÉPONSE COLLECTIVE DE LA FRANCE AU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ

La Stratégie nationale biodiversité 2030 a été adoptée par la France en novembre 2023 pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Cadre mondial biodiversité de Kunming Montréal. Stopper puis inverser la courbe d'érosion de la biodiversité d'ici 2030 est un enjeu majeur. La France, de par la richesse de sa biodiversité, notamment en outre-mer, tient à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du Cadre mondial, à l'international, au sein de l'Union Européenne et sur ses territoires.

La France abrite une biodiversité exceptionnelle

De la Guyane aux Alpes, du Pacifique à la Méditerranée, des Antilles à la Bretagne, la France abrite une diversité exceptionnelle de milieux naturels et d'espèces. Elle est présente sur quatre des cinq grandes régions biogéographiques d'Europe et possède le deuxième espace maritime mondial. **Ce patrimoine naturel lui confère une responsabilité particulière.**

10 % des espèces décrites dans le monde sont présentes en France.

La France dispose du 2^e espace maritime mondial, après les États-Unis et devant l'Australie, la Russie et le Royaume-Uni.

L'outre-mer représente 0,08 % des terres émergées pour 80 % de la biodiversité nationale avec 18 845 espèces endémiques dont 9006 en Nouvelle Calédonie !

Les Terres Australes sont la plus grande réserve naturelle française et 2^e plus grande aire protégée au monde avec ses 1 662 679 km², dont environ 7 700 km² de domaine terrestre et 1 655 000 km² de domaine maritime, après Marae Moana ou Cook Islands Marine Park, parc marin de 1 976 000 km² situé dans les îles Cook.

La France est au **10^e rang des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées d'extinction.**





La biodiversité est indissociable des enjeux sociétaux, climatiques et économiques

La biodiversité est le socle de notre vie sur terre (air, eau, alimentation, matériaux), de notre santé physique et mentale et de notre bien-être : quand la nature va bien, on va bien !

La nature constitue un réservoir irremplaçable pour notre santé : au moins 50 % des molécules anticancéreuses sont issues de la nature, au moment même où l'on compte de plus en plus de cancers dans toutes les générations. 84 % des cultures dépendent directement de la pollinisation par les insectes, un service évalué entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros par an en France. Les Français montrent un attachement fort à la nature. Le contact avec la nature renforce les défenses immunitaires, contribue au bon fonctionnement de l'organisme, diminue le stress, l'anxiété, améliore la concentration et joue un rôle important dans le développement cognitif et social des enfants.

La biodiversité est notre alliée dans la lutte et l'adaptation au changement climatique.

Des écosystèmes tels que les forêts, les mangroves et les tourbières en bon état écologique permettent d'atténuer les effets du changement climatique. Ces écosystèmes contribuent à réguler les émissions de gaz à effet de serre et maintiennent ainsi l'équilibre climatique.

La biodiversité offre également des solutions d'adaptation aux effets du changement climatique en luttant naturellement contre les risques d'inondations, de tempêtes, les glissements de terrain ou encore contre l'érosion des sols et des côtes. Recourir à la biodiversité à travers les solutions fondées sur la nature permet de résoudre des problèmes d'aménagement et de risques pour les populations. Ces solutions sont particulièrement rentables : près de 3 euros sont gagnés pour chaque euro investi.

La biodiversité et les services écosystémiques sont la clé de voûte de nos activités économiques.

Au niveau mondial, plus de la moitié du produit intérieur brut dépend directement de la nature. Selon la Banque centrale européenne, 72% des entreprises de la zone euro, soit environ 3 millions d'entreprises, dépendent de manière critique des services écosystémiques et seront confrontées à d'importants problèmes économiques en raison de la dégradation des écosystèmes. En France, on estime à 49 milliards d'euros par an les apports des services rendus par la nature (rapport Efese) et la Banque de France évalue à 42 % les actions et obligations détenues par des entreprises françaises dépendant fortement ou très fortement des services rendus par la nature.

80%

des emplois en France dépendent de la biodiversité, dont 10 % directement.



La France n'est pas épargnée par l'érosion de la biodiversité

Les constats alarmants des experts internationaux montrent que, dans le monde entier, 75 % des milieux terrestres et 40 % des écosystèmes marins sont gravement dégradés. Un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde. Cette dégradation de la biodiversité est la conséquence des activités humaines qui exercent des pressions importantes sur la nature.

Malheureusement, la France n'est pas épargnée par l'érosion de la biodiversité comme certains chiffres clés l'illustrent.

80 mds €

d'activités économiques françaises sont directement concernés par la bonne santé des écosystèmes.



En termes de baisse d'abondance, chez les oiseaux par exemple (suivi Stoc) : entre 1989 et 2023, 44 % des populations d'oiseaux communs en milieux bâtis ont disparu, 44 % pour les milieux agricoles et 5 % pour les milieux forestiers.

En termes de diversité d'espèces avec la Liste rouge de l'UICN : en 2023, 16 % des espèces évaluées dans la Liste rouge nationale sont éteintes ou menacées d'extinction. En outre-mer, cela concerne par exemple 63 % des oiseaux de Polynésie française, 67 % des amphibiens de Martinique ou 45 % de la flore terrestre de La Réunion.

En termes d'espaces avec la dégradation des habitats d'intérêt communautaire : sur la période 2013-2018, en France, seulement 20 % de ces habitats étaient dans un état de conservation jugé favorable.

La réponse de la France à l'érosion de la biodiversité

L'adoption d'une stratégie nationale en accord avec le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

La Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) décline le Cadre mondial de la biodiversité, adopté lors de la 15^e réunion de la Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022. Il fixe les objectifs à atteindre pour faire cesser et inverser l'érosion de la biodiversité d'ici 2030 et atteindre la vision d'une société en harmonie avec la nature d'ici 2050. La SNB2030 s'inspire également de la Stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité 2030, adoptée en 2020 conjointement à la stratégie de l'UE "De la ferme à la table".

La SNB2030 résulte d'un travail collaboratif associant citoyens, acteurs territoriaux, experts et parties prenantes dans les territoires de France hexagonale, de Corse et d'outre-mer. Le travail d'élaboration participative a débuté en 2019 et s'est achevé avec le recueil des avis des instances nationales en octobre 2023 qui ont permis d'enrichir le projet. Un travail interministériel a permis d'affiner le projet, le doter d'indicateurs et de planifier les moyens nécessaires pour rendre la SNB2030 opérationnelle. La SNB2030 a été présentée par la Première ministre Élisabeth Borne le 27 novembre 2023.

Le règlement européen relatif à la restauration de la nature

La France a aussi soutenu le Règlement relatif à la restauration de la nature, entré en vigueur en août 2024 dans toute l'Union Européenne. La France met tout en oeuvre pour la bonne application de ce règlement. Elle élabore le Plan "Agir pour restaurer la nature" qui viendra conforter et affiner les objectifs de restauration inscrits dans la SNB. Elle veille notamment à la consultation de tous les publics à travers l'organisation d'un grand débat public lancé en mai 2025 par la Ministre de l'écologie, Agnès Pannier Runacher.



La biodiversité au cœur de la planification écologique

La SNB2030 est pilotée par le ministère chargé de l'écologie qui préside l'instance de gouvernance interministérielle regroupant une trentaine de ministères et opérateurs de l'État. La SNB2030 constitue le volet biodiversité de la planification écologique, pilotée par un service du Premier ministre, pour mettre en œuvre et décliner dans les territoires les différentes politiques environnementales (biodiversité, climat dont atténuation et adaptation, ressources et eau), de façon coordonnée avec l'ensemble des services de l'État, des entreprises, des collectivités, des associations et des citoyens pour relever les défis majeurs de la transition écologique.

Alimentation, santé, eau potable, biodiversité, changement climatique : les recommandations de la Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) soulignent à quel point les enjeux de l'alimentation, de santé, d'eau potable et de biodiversité se croisent et les défis à relever doivent l'être de façon conjointe.

La biodiversité au cœur de la transition écologique des territoires

La territorialisation de la planification écologique est essentielle. Les COP régionales (à l'instar des *Conference Of the Parties* internationales), présidées par les préfets et présidents de Région, permettent de décliner la stratégie nationale en feuilles de route annuelles et opérationnelles, grâce à la consultation de toutes les parties prenantes, en synergie avec les stratégies régionales de la biodiversité et en lien avec les collectivités locales et les acteurs du territoire.



La découverte du cours d'eau "La Savasse", en bas de la côte des Chapeliers

RESTAURER LA NATURE : UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES

Exemple de la découverte du cours d'eau "La Savasse" à Romans-sur-Isère (Drôme)

La Drôme, département au climat déjà particulièrement chaud, va faire partie des départements les plus touchés par l'augmentation des températures moyennes, de la fréquence des vagues de chaleur et du stress hydrique en été. Rendre un territoire résilient face au changement climatique est une action pouvant être menée à l'échelle d'une commune, d'un quartier.

Le projet "Découverte de La Savasse" a permis la remise à l'air libre d'une rivière, sur un linéaire de 250 mètres. En plein centre urbain, le projet a converti un ancien parking bitumé de 4000 m² en une berge plantée, ombragée, au sein de laquelle la Savasse a été découverte et reméandree. Terminé fin 2024, il apportera dès l'été 2025 de la fraîcheur par la diminution de l'albedo (température de l'eau fraîche qui apporte un confort localement, ventilation naturelle et ombre des arbres de la future berge) et sera un nouveau refuge pour la biodiversité en ville.



LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030

AXE 1

RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

L'objectif principal de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 est de réduire les pressions sur la biodiversité, en France et à l'international. Il s'agit également de renforcer la quantité et la qualité des aires protégées.

La France a déjà atteint l'**objectif de 30 % d'aires protégées en terre et en mer d'ici 2030** (cible 3 du Cadre mondial) avec 33,4 % en 2024 grâce notamment aux parcs nationaux, aux aires marines protégées, réserves nationales, etc. Elle prévoit également d'atteindre 10 % de protection forte d'ici 2030 et d'augmenter le niveau de protection d'écosystèmes remarquables et menacés (récifs coraliens, mangroves, herbiers marins, écosystèmes glaciaires, forêts subnaturelles, etc.). Au-delà des objectifs quantitatifs, la France prévoit le développement d'un réseau d'aires protégées cohérent et résilient sur l'ensemble du territoire. La France s'est également engagée dans la protection de la biodiversité marine en haute mer grâce à l'adoption du traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine en haute mer (BBNJ).

La France s'est par ailleurs engagée à réduire les cinq grandes causes d'érosion de la biodiversité identifiées par l'IPBES au niveau mondial et suit leurs trajectoires grâce à des indicateurs mis à jour annuellement.

- ◆ **L'artificialisation des sols**, première cause mondiale d'érosion de la biodiversité, est en baisse en France (avec 20 000 ha ENAF artificialisés en 2022 contre 24 000 ha en moyenne sur la décennie 2011-2020; objectif cible de baisse de 50% en 2030)
- ◆ **La surexploitation**, deuxième cause, est encore un enjeu en France malgré des progrès : 63 % des stocks halieutiques du pays sont évalués au rendement maximal durable en 2022. Objectif cible de 100% en 2030.
- ◆ **Le changement climatique**, troisième cause, est un enjeu à la fois en termes d'atténuation et d'adaptation : la France poursuit la baisse de ses émissions de gaz à effet de serre, à 373 millions de tonnes CO₂eq en 2023. Objectif de baisse de 55% par rapport à 1990



◇ La pollution constitue la quatrième cause d'érosion. La **réduction de moitié des risques et impacts des produits phytopharmaceutiques** est un enjeu fort (*cible 7 du cadre mondial*). En agriculture, le nombre de doses unités de traitement phytopharmaceutique s'élève à 91,4 millions en 2022, en légère augmentation depuis 2011. La France a également fixé une baisse de moitié de la pollution lumineuse : en 2023, la baisse était bien amorcée avec 72 % du territoire impacté par la pollution lumineuse contre 82 % l'année précédente. La lutte contre la pollution plastique est également une priorité à travers la résorption des décharges littorales.

La SNB s'incarne
sur le terrain



Résorber les décharges littorales et lutter contre la pollution plastique

En 2024, deux sites de décharges littorales ont été résorbés et 14 sites sont engagés dans le cadre du Plan national de résorption des décharges littorales historiques (pour une cible de 55 en 2030). Le nombre de communes adhérentes au dispositif "Plage sans plastique" s'élève à 120, et continue d'augmenter, ce qui représente 10 % des communes littorales pour un objectif de 100 % en 2030. À titre d'exemple, 65 % des communes signataires ont intégré l'objectif zéro plastique pour les événements.

◇ En France, **le taux d'introduction d'EEE est en augmentation** : depuis 1985, un département d'Hexagone compte en moyenne 14 espèces exotiques envahissantes de plus tous les 10 ans. Cinquième cause d'érosion de la biodiversité dans le monde, cette pression est particulièrement forte dans les collectivités françaises d'outre-mer : selon la liste rouge mondiale de l'UICN, les espèces exotiques envahissantes constituent en outre-mer une menace pour 46% des espèces terrestres considérées comme menacées.

AXE 2

RESTAURER LA BIODIVERSITÉ DÉGRADÉE AUTANT QUE POSSIBLE

En plus de réduire les pressions sur les espèces et les habitats, il est essentiel de restaurer les écosystèmes terrestres et marins prioritaires, en prenant en compte la résilience face au dérèglement climatique, notamment à travers les solutions fondées sur la nature.

En plus de la réduction des pressions (restauration passive), la France s'est fixé des objectifs en termes de restauration active (qui seront affinés avec l'application du règlement restauration de la nature). Maintenir et restaurer les haies (gain net de 50 000 kilomètres d'ici 2030), les prairies naturelles, les zones humides (50 000 hectares d'ici 2026), les sols, et planter 1 milliard d'arbres d'ici 2030 sont autant de mesures qui répondent à la cible 2 du cadre mondial. En France, 27 336 hectares cumulés de zones humides ont été restaurés en 2024 (8733 en 2022) grâce au financement des agences de l'eau et 64 millions d'arbres ont été plantés. Par ailleurs, **renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées** est une mission essentielle (cible 4 du cadre mondial). Les plans nationaux d'action (PNA) sont des outils juridiquement non contraignants dont l'ambition est de restaurer les populations d'espèces protégées. Ces plans couvrent plus de 470 espèces protégées en 2024 partout sur le territoire national.

La SNB s'incarne
sur le terrain



Augmenter la taille des populations d'espèces protégées : exemple du faucon crécerellette (*Falco naumaii*)

Les actions du PNA en faveur du faucon crécerellette (2010-2015, renouvelé sur 2021-2030) ont permis de faire évoluer sa population de 2 couples en 1983 à 700 couples en 2022. Cette évolution a surtout été permise par une prévention de la mortalité, une préservation de son habitat et de ses zones de nidification.

Enfin, dans un contexte de changement climatique, ramener de la nature en ville répondra aux enjeux d'adaptation et d'amélioration du bien-être des citoyens (cible 12 du cadre mondial).

La SNB s'incarne
sur le terrain



Ramener de la nature en ville

La révision du plan Nature en ville, s'est concrétisée par le lancement du nouveau plan le 30 septembre 2024. Il cherche à accélérer les changements de pratiques et de conception sur la place de la nature dans la ville. Il répond à une ambition triple : garantir la présence d'une diversité d'espèces face à l'effondrement de la biodiversité, adapter les villes au changement climatique et améliorer la santé et la qualité du cadre de vie des citoyens. En 2024, **142 millions d'euros** ont été dépensés en faveur de la renaturation des villes et villages dans le cadre du Fonds vert, catalyseur de projets en faveur de la transition écologique. Depuis 2023, les projets soutenus prévoient une **renaturation cumulée d'environ 1200 hectares** et estiment qu'au moins **6 millions de résidents** habiteront à proximité de l'espace de nature recréé.



AXE 3

MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Tous les acteurs ont un rôle à jouer dans la sauvegarde et la restauration de la biodiversité, du gouvernement aux citoyens, en passant par les collectivités locales, les entreprises, les associations et tous les usagers de la nature, qui sont souvent parmi les plus impliqués dans sa préservation.

La mobilisation de tous les acteurs passe d'abord par l'exemplarité de l'État et notamment la **formation des agents publics de l'État et des collectivités territoriales** (cible 20 du cadre mondial) : en 2024, plus de 50 % des cadres supérieurs de l'État et des collectivités territoriales ont été formés aux enjeux de biodiversité. La formation doit se poursuivre dans tous les secteurs et dès le plus jeune âge : en 2024, il y avait 1 536 aires éducatives (marines et terrestres) en France, pour apprendre aux élèves la gestion participative d'un petit territoire naturel. L'accompagnement des entreprises doit permettre le **renforcement de leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité** (cible 15 du cadre mondial) : en 2024, 175 entreprises adhèrent au programme national Entreprises engagées pour la nature piloté par l'Office français de la biodiversité. Enfin, la SNB2030 est une stratégie pansociétale : l'association de tous les publics passe également par des événements de fête et de sensibilisation comme la Fête de la nature à laquelle 1 million de personnes ont participé en 2024.

La SNB s'incarne
sur le terrain



Accompagner l'action des collectivités territoriales

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) sont un outil majeur pour accompagner les collectivités dans une meilleure prise en compte de la biodiversité sur leur territoire et dans leurs politiques locales et documents de planification spatiale. L'inscription du programme ABC dans la SNB2030 a permis de renforcer la capacité de soutien et d'accompagnement de l'Office français de la biodiversité auprès des acteurs locaux. En 2024, **121 nouvelles collectivités** (communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux, parcs nationaux...) ont pu lancer un ABC, impliquant plus de **1 000 nouvelles communes**. Depuis 2017, **4 598 communes** ont été couvertes par le programme ABC, dont l'intérêt dans la lutte contre l'artificialisation des sols est réel.



AXE 4

GARANTIR LES MOYENS POUR ATTEINDRE CES AMBITIONS

Pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, il est important de garantir que les moyens soient à la hauteur de ces ambitions. Ces moyens ne concernent pas uniquement les questions financières, mais aussi la recherche, la diffusion des connaissances et la gouvernance pour piloter la stratégie.

La mobilisation des financements publics et privés en faveur de la biodiversité est une condition essentielle pour atteindre les objectifs fixés. À l'international, l'Agence Française de Développement (AFD) continue d'intégrer la biodiversité dans tous ses secteurs d'intervention. L'année 2023 a été un record, avec 1,1 milliard d'euros de financements en faveur de la biodiversité, en avance sur l'objectif de 1 milliard en 2025. A l'échelle européenne et nationale, les efforts passent par une meilleure efficacité de la dépense publique, et l'identification et la réduction des dépenses publiques dommageables à la biodiversité. Pour cela, la France s'appuie depuis plusieurs années sur la **démarche « Budget Vert »** (Cibles 18 – 19 du cadre mondial). La recherche de financements privés via les certificats biodiversité, les paiements pour services environnementaux et les label bas carbone, est aussi un axe fort. L'atteinte des objectifs de la SNB repose également sur une gouvernance interministérielle bien établie et une contribution de tous les acteurs (collectivités, entreprises, associations, etc.).

La SNB s'incarne
sur le terrain



Valoriser les services environnementaux rendus par les communes

En 2024, la reconnaissance de la contribution des communes aux objectifs de la transition écologique s'est concrétisée par la réforme de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. Avec une forte augmentation (**de 41,3 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024**) qui porte à **8 921 le nombre de communes bénéficiaires** de la dotation, les critères d'attribution visent à soutenir les communes rurales dont le territoire est couvert par une part significative d'aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. C'est un changement de paradigme : sortir d'une approche qui considère la biodiversité comme une contrainte pour reconnaître et valoriser l'engagement des communes qui portent les aires protégées, réservoirs de biodiversité, puits de carbone, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité nationale.



LA REDEVABILITÉ DE LA FRANCE

En tant que Partie à la Convention sur la diversité biologique, la France s'engage à rapporter régulièrement les progrès réalisés en faveur de la biodiversité. Un système de suivi numérique basé sur une série d'indicateurs nationaux (état, pression et mise en œuvre) assure un suivi des pressions qui s'exercent sur la biodiversité en France et des efforts mis en œuvre pour les lever dans le cadre de la SNB. L'État présente, sur la base de ce système de suivi, un rapport d'avancement annuel de la SNB aux parties prenantes rassemblées au sein du Comité National Biodiversité et rapporte tous les deux ans au Secrétariat à la CDB sur la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité. Au niveau européen, la France s'engage également à rapporter sur les différentes politiques structurantes de la biodiversité : directive habitats, directive oiseaux, règlement restauration de la nature, règlement sur les espèces exotiques envahissantes, etc.



Les différentes actions mises en œuvre sur les territoires ainsi que les indicateurs clés sont présentés sur le site biodiversite.gouv.fr.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité